

Séance ordinaire du Conseil communal du 18.05.2026

Présidence : Christophe Blanc

Procès-verbal 34/2026

Secrétaire-assistante : Natacha Blanc

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour du 18 mai 2026
2. Approbation du procès-verbal du 30 mars 2026
3. Lettres et pétitions adressées au Conseil communal
4. Démissions/élections au Conseil communal et/ou dans les commissions
5. Préavis n° 04/2026 : Arrêt TL Fougères - Réaménagement de l'arrêt de bus - mise en conformité LHand - mise en place d'un abribus en bois - Demande de crédit d'ouvrage de CHF 212'000.-TTC
6. Préavis n° 05/2026 : Demande d'un crédit d'étude pour le développement de trois mesures PALM 2025 (5e génération) - Demande de crédit d'études de CHF 506'525.-TTC
7. Préavis n° 06/2026 : Réponse au postulat « Demande d'une réflexion sur la réorganisation du jardin du souvenir et la création d'un arbre à âmes du cimetière du Mont »
8. Réponse au postulat « La sécurité, une priorité montaine »
9. Etude motion « Pour une imposition plus juste des successions entre concubins
10. Interpellation non partisane « Quels sont les projets de la Municipalité pour une liaison rapide et efficiente en transports publics entre le terminus du M3 à la Blécherette et le Mont Centre ? »
11. Interpellation Véronique Zwald « Reprendrez-vous du sucre et de l'essence ? »
12. Communication de la Municipalité
13. Communication du Président et du bureau
14. Propositions individuelles et divers

Le Président, **Christophe Blanc**, ouvre la séance à **20h00** à la salle du Conseil communal, et salue cordialement Madame la Syndique, Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux, les membres du Conseil communal, l'huissière, la secrétaire assistante, les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration communale, ainsi que les membres du public présents.

Sont présents : 53 Conseillères et Conseillers

Sont excusés : Rolf Schneider, Nicolas Dupuis, Bernard Stettler, Solomandimby Marguerat, Roxane Berger, Christophe Hauert, Martin Müller, Yves-Daniel Essomba

Absents : Alain Chabloz, Chimène Maraviglia, Rafael Fernandez

Vacant : 1 siège, jusqu'au 30.06.2026

Le quorum est atteint.

Le **Président** invoque la protection divine sur les débats du Conseil.

1. Approbation de l'ordre du jour du 18 mai 2026

Ajout

- **10. Interpellation non partisane** « Quels sont les projets de la Municipalité pour une liaison rapide et efficiente en transports publics entre le terminus du M3 à la Blécherette et le Mont Centre ? »
- **11. Interpellation Véronique Zwald** « Reprendrez-vous du sucre et de l'essence ? »
- **L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité**

La numérotation est décalée en fonction.

2. Approbation du procès-verbal du 30 mars 2026

Modification

Point 11. Demande de Mme Ariane Annen Devaud

- Changer « save the date » en « réserver la date »

Point 10. Intervention de M. Jean-Marie Urfer, municipal Education, culture et proximité

- ...que tout comme le FC Le Mont, il trouve la situation peu heureuse et non qu'il n'est pas très heureux de cette situation.

Point 5. Interventions de M. Olivier Descloux, municipal Patrimoine et transitions

- La Commune a reçu un dédommagement de CHF 100'000.- et non CHF 364'558.50.-.
- L'entreprise soumissionnaire ne savait pas qu'elle était la seule et qu'il y avait de fait concurrence et non et qu'il n'y avait de fait pas de concurrence.
- **Le procès-verbal du 30 mars 2026 tel que corrigé est accepté à l'unanimité**

Acceptent : 51 Refusent : - Abstentions : -

3. Lettres et pétitions adressées au Conseil communal

Courriers reçus par le Greffe concernant le recours des propriétaires des terrains du PA Valleyre contre

la nouvelle zone de réserve¹

M. Marc Maillard constate que le recours est aussi adressé au Conseil communal et se demande pourquoi il est représenté par la Municipalité.

Le Président, M. Christophe Blanc, remercie d'avoir relevé ce point et explique que selon le statut et la loi, la Municipalité est autorisée à représenter le Conseil communal.

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, ajoute que la Municipalité ne transmet pas tous les arrêts. Mais que celui-ci concerne directement les membres du Conseil, puisque c'est le Conseil Communal qui a accepté la zone réservée de la Valleyre. Selon l'article 18 (RCC) du Conseil Communal, la Municipalité a le droit de plaider en faveur de celui-ci.

4. Démissions/élections au Conseil communal et/ou dans les commissions

Le bureau du Conseil ayant reçu la démission de M. Aydin Durmaz du Conseil communal avec effet au 16 mars 2026, le groupe Mont citoyen présente

Mme Nahal Aminian qui accepte son élection.

Le Président procède à l'assermentation de la nouvelle élue qui intègre formellement l'assemblée du conseil communal.

5. Préavis n° 04/2026 : Arrêt TL Fougères - Réaménagement de l'arrêt de bus - mise en conformité LHand - mise en place d'un abribus en bois - Demande de crédit d'ouvrage de CHF 212'000.-TTC

Le préavis ainsi que les rapports de commissions se trouvent sur le site internet communal.

Mme Frédérique Beauvois donne lecture de la conclusion du rapport de la **commission ad hoc** – qui recommande au Conseil communal à l'unanimité de ses membres d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Jean-Pascal Blanc donne lecture de la conclusion du rapport de la **COFIN** – qui recommande au Conseil communal à l'unanimité de ses membres d'accepter les conclusions de ce préavis.

- **Le préavis n° 04/2026** Arrêt TL Fougères - Réaménagement de l'arrêt de bus - mise en conformité LHand - mise en place d'un abribus en bois - Demande de crédit d'ouvrage de CHF 212'000.-TTC **est accepté à l'unanimité**

Acceptent : 52 Refusent : - Abstentions : -

6. Préavis n° 05/2026 : Demande d'un crédit d'étude pour le développement de trois mesures PALM 2025 (5e génération) - Demande de crédit d'études de CHF 506'525.-TTC

Le préavis ainsi que les rapports de commissions se trouvent sur le site internet communal.

M. Olivier Martin donne lecture de la conclusion du rapport de la **commission ad hoc** – qui propose au Conseil communal à l'unanimité de ses membres d'approuver ce préavis.

- Il mentionne que la CCU aurait pu être amenée à se pencher sur ce sujet, en notant au passage que lui-même ainsi que le président de la commission ad hoc, monsieur Giuseppe Montovani, sont membre de cette CCU.

¹ Documents disponibles dans l'espace réservé du Conseil communal, site internet communal

M. Olivier Balmer donne lecture de la conclusion du rapport de la **COFIN** – qui recommande au Conseil communal à l’unanimité de ses membres d’accepter les conclusions de ce préavis.

- **Le préavis n° 05/2026** Demande d'un crédit d'étude pour le développement de trois mesures PALM 2025 (5e génération) - Demande de crédit d'études de CHF 506'525.-TTC **est accepté à l'unanimité.**

Acceptent : 52 Refusent : - Abstentions : -

7. Préavis n° 06/2026 : Réponse au postulat « Demande d'une réflexion sur la réorganisation du jardin du souvenir et la création d'un arbre à âmes du cimetière du Mont »

La réponse ainsi que les rapports de commissions se trouvent sur le site internet communal.

M. Olivier Maggioni donne lecture de la conclusion du rapport de la **commission ad hoc** – qui recommande au Conseil communal à l’unanimité de ses membres d’accepter le préavis tel que présenté

M. Giuseppe Mantovani donne lecture de la conclusion du rapport de la **COFIN** – qui recommande au Conseil communal à l’unanimité de ses membres d’accepter les conclusions du préavis tel que présentées.

M. Antoine Chamot, ayant des compétences dans ce domaine, explique qu’il n’est pas possible en Suisse d’incinérer des objets.

M. Giuseppe Mantovani répond que dans le rapport, la proposition de l’incinération a déjà pris en compte les contraintes techniques qui pourraient empêcher cette proposition. Il ajoute que les columbariums sont actuellement interdits par le règlement, mais celui-ci est en révision.

M. Jean-Marie Urfer, municipal Education, culture et proximité, confirme que le règlement est en révision. Il ajoute que depuis le nouveau RGP (Règlement général de police), le Conseil Communal a délégué la compétence du règlement du cimetière à la Municipalité.

Mme Ariane Annen-Devaud, remercie de l’attention apporté à son postulat. Elle a compris que l’arbre à âmes n’est pas possible, mais fait confiance à la Municipalité pour trouver une jolie alternative.

- **Le préavis n° 06/2026** Réponse au postulat « Demande d'une réflexion sur la réorganisation du jardin du souvenir et la création d'un arbre à âmes du cimetière du Mont » **est accepté à l'unanimité.** Le postulat est classé.

Acceptent : 51 Refusent : - Abstentions : -

8. Réponse au postulat « La sécurité, une priorité montaine »

La réponse ainsi que le rapport de la commission ad hoc se trouvent sur le site internet communal.

M. Barry Lopez donne lecture de la conclusion du rapport de la **commission ad hoc** – qui recommande au Conseil communal à l’unanimité de ses membres de prendre acte du rapport de la Municipalité et de classer ce postulat.

- La réponse de la Municipalité au postulat de Barry Lopez « La sécurité, une priorité montaine » **est acceptée à l'unanimité.** Le postulat est classé.

Acceptent : 52 Refusent : - Abstentions : -

9. Etude motion « Pour une imposition plus juste des successions entre concubins »

Le bureau a demandé à la COFIN d'officier comme commission ad hoc puisque le sujet de la motion est essentiellement financier.

La réponse ainsi que le rapport de la COFIN se trouve sur le site internet communal.

M. Thierry Oppikofer donne lecture de la conclusion du rapport de la **COFIN** – qui recommande au Conseil communal à l'unanimité de ses membres d'accepter l'entrée en matière de la motion de Fabio Cappelletti.

M. Olivier Maggioni trouve que la motion s'axe sur un aspect fiscal du concubinage. Il rappelle que les concubins sont gagnants sur plusieurs aspects dont la rente AVS et les impôts. Il estime qu'il est normal que les concubins aient des avantages et des inconvénients.

M. Jean-Pierre Moser rejoint son préopinant et ajoute qu'en acceptant l'entrée en matière de la motion, la Municipalité sera encouragée à aller dans le sens de la motion et non de proposer une alternative. Il rappelle qu'il y a de toute façon des inégalités et que la motion est une mauvaise proposition à un vrai problème. Ce n'est pas à la Commune de changer l'imposition sur les concubins mais au Canton, puisque le pourcentage des impôts communaux s'exprime selon ceux du canton. En enlevant cette imposition, il y aura une perte fiscale qui fera augmenter les impôts pour toute la population montaine. Il finit en rappelant que la commune du Mont impose les successions entre concubins comme la majorité des communes vaudoises.

M. Fabio Cappelletti propose d'enlever l'injustice aux couples mariés et aux concubins. Il rappelle qu'il y a d'autres successions. Actuellement la commune du Mont a décidé d'ajouter à l'imposition cantonale, une imposition totale pour les couples non-mariés, et rien pour les autres successions. Il estime que l'injustice doit être réglée indépendamment des possibles conséquences fiscales. Il finit en expliquant que même si l'on supprime l'imposition sur la succession entre concubins, cela ne va pas augmenter les impôts.

M. Barry Lopez, encourage l'envoi de la motion à la Municipalité, afin de voir concrètement si la suppression de cette succession rajoutera ou non des impôts à la population montaine, et pouvoir prendre une décision à ce moment-là.

Mme Yolanda Muller Chabloz est d'accord qu'il faut régler cette injustice, mais elle n'est pas d'accord avec la motion actuelle. En envoyant la motion, la Municipalité risque de simplement baisser les impôts pour les concubins et non de proposer une alternative, par exemple les successions en ligne directe. C'est pour cela qu'actuellement elle s'y oppose.

M. Marc Maillard rappelle que la Municipalité peut proposer un contre-projet et que pour l'instant on ne connaît pas encore les décisions prises par celle-ci.

Mme Veronique Blanc, est en désaccord avec son collègue, puisqu'actuellement il n'est pas possible d'affirmer si la Municipalité va s'opposer à la motion ou proposer un contre-projet.

M. Fabio Cappelletti encourage l'envoi à la Municipalité, pour pouvoir ensuite débattre avec des données concrètes.

M. Jean-Pierre Moser propose de bien réfléchir, pour éviter du travail en plus à la Municipalité.

- Le renvoi de la motion « Pour une imposition plus juste des successions entre concubins » à la Municipalité est refusé.

Acceptent : 20 Refusent : 24 Abstentions 6

10. Interpellation non partisane « Quels sont les projets de la Municipalité pour une liaison rapide et efficiente en transports publics entre le terminus du M3 à la Blécherette et le Mont Centre ? »

L'interpellation se trouve sur le site internet communal.

- La réponse de la Municipalité sera donnée lors de la prochaine séance du 8 juin 2026.

11. Interpellation Véronique Zwald « Reprendrez-vous du sucre et de l'essence ? »

L'interpellation se trouve sur le site internet communal.

Mme Kate Muddiman-Frey demande sur quelle base la dérogation serait accordée.

Mme Laurence Muller Ahtari, syndique, répondra précisément à la prochaine séance, le dossier n'ayant pas encore été analysé par les services.

M. Marc Maillard demande si c'est le Mont citoyen ou la commission consultative d'urbanisme (CCU) qui a écrit l'interpellation, car elle est écrite au nom du groupe Mont citoyen mais signée par les deux groupes.

M. Véronique Zwald explique qu'à la base, ce n'était qu'au nom du Mont citoyen, mais qu'après discussion avec la CCU, ceux-ci étaient également d'accord de signer.

M. Richard Nicole informe que la CCU ne peut pas proposer une interpellation au Conseil Communal.

M. Barry Lopez rappelle qu'en Suisse il y a la liberté économique ainsi que la liberté d'entreprendre. Il comprend les points négatifs d'accepter un McDonald's au Mont, tels que la nutrition ou encore la circulation. Il souhaite ajouter les potentiels points positifs que le fast-food pourrait apporter, tel que de l'emploi pour les étudiants ou les investissements que le McDonald's a déjà fait pour les autres communes.

Mme Kate Muddiman-Frey, n'est pas d'accord avec l'emplacement demandé par le fast-food puisque cet endroit est à la base un parking. Il y a des lois et des dérogations à respecter.

M. Richard Nicole évoque les différents efforts développés par la Municipalité pour promouvoir une bonne alimentation pour les écoliers. Il estime qu'accepter un MC Drive ne va pas avec les efforts déployés par la commune.

M. Olivier Maggioni a rédigé un commentaire sur ce sujet sur le groupe Facebook « J'habite au Mont et j'aime ça », et constate que la population montaine n'est pas d'accord avec la mise à l'enquête du McDonald's.

M. Barry Lopez rappelle que c'est une mise à l'enquête et que nous ne savons pas ce que va dire la Municipalité.

Mme Natalie Betscha demande à la Municipalité si le Conseil communal sera au courant de leur choix avant la fin de la mise à l'enquête, puisque celle-ci se termine le 4 juin et que le prochain Conseil communal se tiendra le 8 juin.

Mme Laurence Muller Ahtari, syndique, explique que la Municipalité ne peut pas répondre pendant la mise à l'enquête.

- La réponse de la Municipalité suivra après la mise à l'enquête et sera donnée lors de la prochaine séance du 8 juin 2026.

12. Communication de la Municipalité

Les communications se trouvent sur le site internet communal.

13. Communication du Président et du bureau

Remerciements

Le Président remercie les groupes d'avoir condensé les droits d'initiative jusqu'à cette séance, puisqu'après ce conseil, cela sera la nouvelle législature qui s'occupera des prochaines propositions.

22 juin 2026 : Séance à 19h00 à la grande salle du Petit-Mont

A l'issue de la séance, un apéritif dînatoire sera servi afin de marquer la fin de la législature 2021-2026.

14. Propositions individuelles et divers

M. Mathieu Roulet relève que la sécurité du chantier à la Valleyre est dangereuse pour les passants.

M. Jean-Marie Urfer, municipal, explique qu'effectivement parfois certaines entreprises ne respectent pas les règles de sécurité pour conserver un passage aux piétons. Il remercie pour l'information et rappelle qu'il faut directement contacter la Municipalité, afin que celle-ci puisse contacter les entreprises concernées.

M. Olivier Descloux, municipal Patrimoine et transitions ajoute qu'il y a beaucoup de chantiers actuellement vers la Clochatte. Cela a été un choix de tout condenser pour atténuer les nuisances. La Municipalité fait de son mieux pour assurer la sécurité. La population montaine de son côté est encouragée à prévenir directement la Municipalité quand il y a des soucis liés à la sécurité.

M. Christian Albrecht remercie les membres du Conseil d'avoir collaboré à l'interpellation « Quels sont les projets de la Municipalité pour une liaison rapide et efficiente en transports publics entre le terminus du M3 à la Blécherette et le Mont Centre ? ».

M. Jean-Pierre Moser souhaite féliciter la Municipalité pour l'organisation de la soirée du sport montain et pour la présentation du plan stratégique. Il ajoute que la station de lavage au Châtaigner n'est pas en service, il demande si c'est une installation privée et s'il y a des heures d'ouverture.

M. Olivier Descloux, municipal, explique qu'une communication sera faite lorsque la station de lavage sera prête à l'emploi. Elle sera ouverte quotidiennement à tout le monde pendant les beaux jours.

M. Jean-Pierre Müller rebondit au sujet de la sécurité sur la route de Penau et informe que le feu temporaire n'est pas assez long pour que les vélos puissent monter.

Mme Nadège Longchamp, municipale Infrastructures et mobilité, contactera le service concerné pour prolonger le feu.

M. Marc Maillard demande si les plots en béton vont être réinstallés sur la route du Châtaigner, la barrière anti-caravanes ayant été détruite par l'armée Suisse.

M. Jean-Marie Urfer, municipal Éducation, culture et proximité, répond qu'ils ne seront pas remis puisque l'armée est encore là et que le Mont'ain Festival aura lieu le week-end du 22-23 mai. La Commune a reçu le devis pour les réparations et va s'en occuper au plus vite. Le canton a informé la municipalité qu'il n'y a actuellement pas de signal d'occupation illégale comme aire de stationnement temporaire par les gens du voyage grâce aux mesures de police prises l'année précédente ; les plots ne seront donc pas remis dans l'intervalle.

Mme Kate Muddiman-Frey, revient sur son interpellation « Les droits politiques sont-ils obligatoires ou optionnels ? » déposée lors de la séance du 23 février 2026, et demande quand *sera prévue* la mise en conformité des aménagements des ouvertures pour le passage de la faune à la Valleyre.

M. Olivier Descloux, municipal, répond qu'actuellement les autorités communales sont en contact avec les divisions de la direction générale de l'environnement du Canton, notamment l'inspection des forêts et le garde-faune. Le dossier progresse, mais une coordination est encore nécessaire.

Mme Laurence Müller Achtari, syndique, précise que l'actuel chemin de mobilité douce ne se trouve pas à son emplacement tel que mentionné au cadastre. Si cela devait être fait, cela impliquerait de couper des arbres.

Le Président, M. Christophe Blanc, qui cède sa place à sa vice-présidente pour prendre la parole, demande à la Municipalité s'il existe un numéro direct pour la contacter, pour que la population puisse lui rapporter les problèmes liés à la sécurité.

M. Jean-Marie Urfer, municipal, répond qu'il faut contacter la police administrative dont le n° de téléphone se trouve sur le site internet communal.

Contre-appel : Barbara RoCHAT et Jean-Pierre Moser

Absents : Alain Chabloz, Chimène Maraviglia, Rafael Fernandez

Le Président lève la séance à **21h36**.

La prochaine séance aura lieu le lundi 8 juin 2026 à 20h00, à la salle du Conseil communal.

Le Mont-sur-Lausanne, le 1^{er} juin 2026.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La secrétaire-assistante

Christophe Blanc

Natacha Blanc